

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA CELLULE

« LITIGES ET CONTENTIEUX »

Séance du 16 Novembre 2023.

PRESENTS : G. GOUZERCH – F. ROCHER – D. LE BOUEDEC -

Rencontre U 18 – D 1 – Match du 11 Novembre 2023 -

B.O. Questembert / G.J. Maquis Saint Marcel.

Le club du G.J. Maquis Saint Marcel pose des réserves d'avant match sur la conformité du terrain (lignes non tracées, pas assez visibles). Photos du terrain en pièces jointes.

La Commission, après études des pièces jointes au dossier, dit que : le fait d'avoir commencé la rencontre, vaut acceptation des installations.

Par ces motifs, confirme le résultat acquis sur le terrain.

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance devant la Commission d'appel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours, article 98.1 des Règlements Généraux de la Ligue de Bretagne.

Le Président de la cellule « Litiges et contentieux »

LE BOUEDEC Didier